

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE REPACK-S APPLICABLES A COMPTER DU 01/03/2025

### 1. GENERALITE / DOMAINE

- 1.1 Toute commande de produits fabriqués et/ou commercialisés par la société REPACK-S implique l'acceptation expresse et sans réserve par le Client des présentes conditions générales de vente. Toutes nos ventes sont donc soumises aux présentes conditions générales de vente (**CGV**) à l'exclusion de toutes conditions générales d'achat de l'acheteur ou de tout autre document équivalent et ce, quel que soit le moment où le document a pu nous être transmis.
- 1.2 Ces conditions annulent et remplacent toutes dispositions antérieures écrites ou non.
- 1.3 Nos CGV seront complétées par des Conditions Particulières de Vente (**CPV**) négociées avec le Client. En cas de contradiction entre les stipulations des présentes CGV et celles des CPV, ces dernières prévaudront.

### 2. PRODUITS

- 2.1 Les renseignements portés sur nos présentations techniques et site internet sont donnés à titre indicatif. Nous nous réservons le droit d'apporter toute modification de présentation, de forme, de conception ou de matière aux produits.

### 3. OUVERTURE DE COMPTE

- 3.1 Toute commande de nos produits est subordonnée à l'ouverture préalable d'un compte. Le Client est tenu de nous retourner la fiche d'ouverture de compte dûment renseignée. Le Client est seul responsable des informations y figurant et est tenu de nous informer de tout changement lié aux données renseignées. Nous ne pourrions être tenus responsables d'un retard/défaut de livraison dû à des informations manquantes ou erronées.
- 3.2 En cas de dégradation du contexte politique de l'Etat d'implantation du Client et/ou de livraison des produits (i.e., émeutes, guerre civile ou étrangère, embargo, retrait de licence, inconvertibilité de devises, pandémie, nationalisation...), de détérioration de la solvabilité du Client (retards de paiement éventuels), nous nous réservons, à tout moment, après en avoir informé le Client, le droit de modifier les conditions de règlement, suspendre ou exiger le paiement comptant de toute commande ou livraison en cours, demander des garanties complémentaires et/ou résilier les accords en cours.

### 4. COMMANDE

- 4.1 Les commandes de produits font l'objet de CGV adressées au Client, qui doit nous les retourner signées dans les meilleurs délais. A défaut d'acceptation expresse, la première commande vaut acceptation implicite des CGV.
- 4.2 Toute commande doit mentionner la dénomination, la référence, la quantité et le prix du produit, la date de livraison souhaitée, l'entité à facturer ainsi que le lieu de livraison convenu. Nous nous réservons la possibilité de procéder à une livraison fractionnée de la commande.
- 4.3 Aucune annulation/modification de commande ne pourra être acceptée sans notre accord écrit.
- 4.4 La passation d'une commande doit donner lieu à un accusé réception de commande de notre part pour être définitive. Toute acceptation écrite émise par REPACK-S de commande verbale du Client rappelant les mentions à préciser visées à l'article 4.2 ci-dessus, non contredite par un écrit contraire du Client dans les 24 heures de la réception de cette acceptation écrite, vaut commande définitive de la part de ce dernier.

### 5. LIVRAISONS

- 5.1 Sauf dérogation expressément acceptée et convenue entre REPACK-S et le Client, les livraisons s'effectuent selon l'Incoterm DAP « Delivery At Place » (Incoterms CCI 2020). La livraison à l'égard du Client intervient donc, de convention expresse entre les parties et conformément à cet Incoterm, ci-avant visé, à compter de la mise à disposition de la marchandise auprès du Client au lieu de livraison convenu et sur le moyen de transport, sans être déchargées. REPACK-S établira et transmettra au Client, à l'issue de cette mise à disposition, un bon de livraison.
- 5.2 Les délais de livraison dépendent de la disponibilité des produits et sont mentionnés à titre indicatif dans les offres de prix. La livraison dans les délais ne pourra, en tout état de cause, intervenir que si le Client est à jour de ses obligations envers REPACK-S, quelle qu'en soit la cause.
- 5.3 Les quantités livrées sont réalisées selon les tolérances habituelles.
- 5.4 Les retards de livraison ne permettent pas au client d'annuler la vente ou de refuser la livraison des produits. Ils ne peuvent davantage donner lieu à retenue, pénalité ou dommages et intérêts, spécialement en cas de force majeure, arrêt des transports et des approvisionnements, décisions administratives ou autres événements indépendants de notre volonté.
- 5.5 Le transfert des risques pesant sur la marchandise livrée s'opère, en application de l'Incoterm DAP et sauf accord contraire convenu entre les parties, dès la mise à disposition de la marchandise auprès du Client au lieu de livraison convenu et sur le moyen de transport, sans être déchargées. Les formalités douanières, le paiement des droits et taxes dus en raison de l'importation et le déchargement des marchandises à destination incombent au Client. Le Client doit vérifier le bon état des produits au moment de leur mise à disposition. En cas de réclamation éventuelle, se référer à l'article 9 des présentes CGV.

### 6. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des produits vendus est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts, les marchandises en stock chez le client étant réputées irrévocablement correspondre aux créances impayées de ce dernier. À défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, la société REPACK-S pourra reprendre les produits et la vente sera résolue de plein droit si bon lui semble. Les acomptes déjà versés lui resteront acquis à titre de dédommagement. Par ailleurs, le client est responsable des produits vendus dès leur remise matérielle à la livraison, le transfert de possession entraînant celui des risques. Le client s'engage, en conséquence à souscrire dès à présent un contrat d'assurance garantissant les risques de perte totale ou partielle, vol, avaries ou destruction des produits livrés.

### 7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

En tant que de besoin, il sera précisé que le Client ne dispose d'aucun droit de propriété intellectuelle ou industrielle sur les produits, emballages, conditionnements, ou encore documents transmis par REPACK-S.

### 8. PRIX / FACTURATION / PAIEMENT

- 8.1 Les prix sont ceux indiqués sur les offres de prix. Ils sont valables deux (2) semaines, sauf mention particulière stipulée dans un contrat signé par les deux (2) parties. En cas de hausse du prix des matières premières (qu'elles soient liées aux composants du produit et/ou à son emballage), nous nous réservons le droit de procéder à une augmentation tarifaire.
- 8.2 Toute modification de la fiscalité à laquelle seraient assujetties nos facturations sera automatiquement répercutée sur les factures concernées.
- 8.3 Sauf exception, les factures sont payables, en euros, par virement sur le compte bancaire indiqué sur la facture. En cas de paiement par traites, le Client est tenu de retourner acceptés, dans un délai de 10 jours, les effets qui lui sont présentés.
- 8.4 Le paiement s'effectue dans un délai de 30 jours à compter de la livraison du produit, tel que décrite à l'article 5.1 supra, sauf convention particulière.
- 8.5 Les commandes de prestation de service (développement, intervention de notre service engineering ou autre) feront l'objet de conditions de facturation particulières.
- 8.6 Le refus d'acceptation de nos traites ou le défaut de paiement d'une facture à son échéance rend immédiatement exigible l'intégralité de notre créance sans mise en demeure préalable. Nous nous réservons le droit de suspendre les commandes en cours et de recourir à un dédommagement.
- 8.7 Le Client n'est pas fondé à suspendre le règlement de tout ou partie d'une facture en raison d'une contestation.

Repack-S - Z.I. du Bois Bernoux – 71290 CUISERY (France)

+ 33 (0) 385 321 014 - contact@repack-s.com

Site : [www.repack-s.com](http://www.repack-s.com) - SAS au capital de 150.000 € – RC CHALON/S B 413 469 073

SIRET 413 469 073 00022 – NAF 2829B – FR40 413469073

Des pénalités de retard seront exigibles de plein droit, sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date. Conformément aux dispositions de l'article L.441-6 du Code de Commerce, le taux d'intérêt applicable sera celui de la Banque Centrale Européenne majoré de 2500 points. Tout retard de paiement entraîne exigibilité immédiate des créances et suspension de l'exécution des commandes en cours. En cas de retard de paiement, le Client sera en outre redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, sans préjudice du droit de réclamer une indemnité supplémentaire à ce titre.

**8.8** Le Client s'interdit de recourir à la compensation entre des dettes et créances réciproques, certaines, liquides et exigibles. Seuls les avoirs émis par REPACK-S peuvent annuler totalement ou partiellement les factures émises.

## **9. RECLAMATIONS**

**9.1** En cas de manquants, d'avaries, de retards ou tout autre non-conformité, le client doit faire lui-même toutes les réserves circonstanciées qu'il jugera utiles auprès du transporteur responsable, dans les délais et formes imposées par la loi.

**9.2** Toutes réserves ou réclamations devront, pour être recevables auprès de REPACK-S, (i) pour les non-conformités apparentes, être mentionnées lors de la mise à disposition des produits par le transporteur auprès du Client, sur le bon de livraison remis par le transporteur et/ou sur la lettre de voiture, et être adressées au transporteur et confirmées à REPACK-S, par écrit, dans les 2 jours ouvrés de la mise à disposition des produits par le transporteur et (ii) pour les non-conformités non-apparentes, nous être adressées dans les 10 jours ouvrables de la mise à disposition des produits par le transporteur. A défaut, les marchandises réceptionnées seront réputées acceptées sans réserve.

**9.3** Dans l'hypothèse d'une absence totale de remise de la marchandise par le transporteur auprès du Client et donc en l'absence totale de réception des produits par le Client, ce dernier devra en informer REPACK-S, par écrit et au plus tard, dans un délai de dix (10) jours suivant la date de livraison attendue et mentionnée lors de la commande.

**9.4** En tout état de cause, il appartient au Client, pour que sa réclamation soit prise en compte, (i) de fournir toutes informations relatives au produit incriminé (numéros de bon de livraison, de facture, de lot, référence(s), quantité de produit concernée notamment), (ii) de fournir toute explication et toute justification pertinente quant à la réalité des vices déclarés, au moyen notamment de photographies de qualité prises dans le moyen de transport incriminé ou de rapport dimensionnel ou fonctionnel le cas échéant et (iii) de nous laisser toutes facilités pour procéder aux constatations nécessaires. Toute réclamation devra être adressée par écrit à votre contact commercial REPACK-S habituel.

**9.5** Toute réclamation n'est réputée imputable à REPACK-S que si son service qualité la confirme par écrit. L'accusé réception de prise en compte de la réclamation ne vaut acceptation de celle-ci.

## **10. GARANTIE / RESPONSABILITE**

**10.1** Les produits fournis et acceptés ne sont pas repris.

**10.2** Les produits sont garantis contre tout vice de fabrication 6 mois à compter de leur date de livraison. Elle s'engage à remplacer, gratuitement, toute pièce reconnue défectueuse par REPACK-S dans le cadre de la présente garantie. La garantie appliquée aux pièces de remplacement a également une durée de 6 mois.

**10.3** Les produits reconnus comme défectueux ou non-conformes par REPACK-S feront l'objet, à notre choix, d'un avoir ou d'un remplacement, sans indemnité ou dommages-intérêts d'aucune sorte. Aucun retour de marchandise ne pourra être effectué sans accord préalable et écrit de REPACK-S.

**10.4** Le Client est seul responsable (i) de l'adéquation du Produit au contenu et/ou à son usage, (ii) de l'utilisation des Produits et (iii) en cas d'altération due notamment à des conditions de stockage et/ou de manutention non conformes aux pratiques usuelles relatives à ce type de produit. Il assume seul en conséquence la responsabilité de tous dommages en résultant.

**10.5** La garantie cesse en cas d'utilisation anormale ou négligente ou d'un usage non initialement prévu ou inapproprié. Le client est responsable du choix technique et de l'adéquation à ses besoins qui le conduisent à commander les produits. S'il apparaît que les produits sont affectés d'un vice, notamment caché, la garantie est strictement limitée au remplacement nombre pour nombre des produits défectueux à l'exclusion de tous dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels, entraînés par la défectuosité. Pour être recevable, toute demande de garantie doit nous être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Aucun avoir ne pourra être établi sans le retour des pièces reconnues défectueuses à la charge du client.

**10.6** Aucune réclamation portant sur les produits ou sur la facturation ne sera prise en compte plus de 6 mois après la date de facture.

## **11. FORCE MAJEURE**

Nos engagements seront suspendus et notre responsabilité ne pourra être engagée, en cas de force majeure. Outre les cas visés par la jurisprudence française habituelle, les événements suivants affectant une partie sont présumés remplir les conditions de la force majeure dès lors qu'ils font obstacle à l'exécution de la commande dans les conditions convenues entre les parties et qu'ils sont notamment à l'origine d'une rupture d'approvisionnement de matériaux et de matières premières nécessaires à l'exécution de la commande :

- guerre (déclarée ou non), hostilité, invasion, acte d'ennemis étrangers, mobilisation militaire étendue ;
- guerre civile, émeute, rébellion et révolution, putsch militaire ou usurpation, insurrection, acte de terrorisme, sabotage ou piraterie ;
- restrictions monétaires et commerciales, embargo, sanctions ;
- acte d'autorité publique licite ou illicite, respect de toute loi ou ordre gouvernemental, expropriation, saisie d'ouvrages, réquisition, nationalisation ;
- peste, épidémie, catastrophe naturelle ou événement naturel extrême ;
- explosion, incendie, destruction d'équipement, arrêt prolongé des transports, des télécommunications, des systèmes d'information ou de l'énergie ;
- troubles généraux du travail tels que boycott, grèves et lock-out, go-slow, occupation d'usines et de locaux.

Une partie qui invoque avec succès la présente clause est libérée de son devoir d'exécuter ses obligations en vertu du contrat et de toute responsabilité en matière de dommages-intérêts ou de tout autre recours contractuel pour violation du contrat, à condition que la notification en soit faite sans délai, par première présentation d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Si la notification n'est pas faite sans délai, l'exonération prend effet lorsqu'elle parvient à l'autre partie. Lorsque l'effet de l'empêchement ou de l'événement invoqué est temporaire, les conséquences ci-dessus ne s'appliquent que tant que l'empêchement invoqué entrave l'exécution par la partie concernée.

Sauf convention contraire, les parties conviennent expressément que le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre partie si la durée de l'empêchement dépasse 120 jours. Il est également entendu que dans l'hypothèse d'une hausse du prix des matières premières nécessaires à l'exécution du contrat entre la date de la commande et la date prévue de livraison, nos engagements pourront être suspendus pendant une période de trois mois à compter de la notification de cette suspension afin de permettre aux parties de renégocier les conditions tarifaires du contrat. Dans l'hypothèse où aucun accord ne serait trouvé entre les parties à l'issue de cette période maximale de 3 mois, le contrat pourra être résolu sans préavis ni indemnité pour l'une ou l'autre partie.

## **12. ETHIQUE ET CONFORMITE**

REPACK-S est engagée dans un programme d'Éthique et de Conformité qui repose sur les principes sous-jacents de Respect, de Responsabilité et d'Intégrité. REPACK-S attend du Client qu'il se conforme aux règles et normes internationales ainsi qu'aux lois nationales en matière de lutte contre la fraude et la corruption, de règles économiques et financières internationales sur le contrôle des exportations, de respect des droits des personnes, de respect de l'environnement et de droit de la concurrence. En particulier, dans le cadre de la relation commerciale avec REPACK-S, le Client déclare et atteste par la présente que ses représentants légaux, administrateurs, directeurs généraux et employés refuseront, directement ou indirectement, de proposer, de promettre, d'offrir, d'autoriser, de solliciter ou d'accepter le paiement d'une somme d'argent, la remise d'un cadeau ou d'un quelconque objet de valeur ou l'octroi de tout avantage injustifié dans le cadre de la vente de Produits à tout individu, société, agent public, membre ou candidat d'un parti politique, afin d'influencer de façon illégitime les actes ou les décisions

de ces personnes, notamment dans le but d'obtenir tout avantage illégal ou illégitime ou de poursuivre tout autre objectif illégal. En cas de violation des dispositions du présent Article, REPACK-S se réserve le droit de suspendre et/ou d'annuler des livraisons ou des commandes de Produits et/ou de mettre fin à la relation commerciale.

### 13. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La collecte de données personnelles est nécessaire à l'ouverture de compte, au traitement des commandes de nos produits, et à l'exécution de nos relations commerciales. REPACK-S traite les données personnelles collectées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 du 27 avril 2016.

**13.1 Objet et portée.** Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016, REPACK-S informe ses clients du traitement des données à caractère personnel (« données personnelles ») collectées.

**13.2 Responsable du traitement et destinataires.** Les données personnelles des personnes physiques agissant pour le compte du client, collectées à notre demande par REPACK-S sont traitées par REPACK-S en qualité de responsable du traitement. Y ont accès les services support (administration des ventes, commerce, logistique, crédit management, comptabilité, informatique et marketing) de REPACK-S. Les données personnelles peuvent être rendues accessibles aux sociétés d'audit et de contrôle de REPACK-S et à nos prestataires techniques, juridiques et logistiques (« sous-traitants » au sens de la réglementation), pour les stricts besoins de leur mission. Nos sociétés affiliées peuvent également en être destinataires.

**13.3 Caractéristiques du traitement.** La collecte des données personnelles (contacts commerciaux ou comptables notamment) est nécessaire à l'exécution de nos relations commerciales ; sans ces données, votre compte ne pourra être créé et nous ne pourrions exécuter nos obligations contractuelles relatives au traitement de vos commandes et de ses conséquences. Les données personnelles peuvent également être utilisées (i) sauf opposition de la part des personnes concernées, et dans la limite de leurs intérêts et droits, pour répondre aux besoins légitimes de REPACK-S en matière de prospection commerciale, réalisation d'études, sondages ou tests produits, de statistiques commerciales, gestion de vos avis sur nos produits, et ce, aux fins d'amélioration de nos produits, d'analyse statistique ou de marketing, ou encore (ii) pour répondre à nos obligations légales, comptables ou fiscales (de gestion des demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition ou de tenue d'une liste d'opposition à la prospection notamment).

**13.4 Conservation.** Les données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de la relation commerciale et pendant 3 ans après l'exécution de votre dernière commande et/ou, à des fins de prospection commerciale, pendant 3 années à compter de notre dernier contact.

**13.5 Transfert.** Notre société ne transfère pas les données personnelles vers un pays tiers à l'Espace Economique Européen.

**13.6 Information des personnes physiques concernées.** Le Client fait son affaire d'informer les personnes concernées de son entreprise du traitement des données personnelles mis en œuvre par REPACK-S aux fins d'exercice de leurs droits. Notre responsabilité ne pourra être engagée en cas d'absence d'information des personnes concernées.

**13.7 Droits des personnes.** Dans tous les cas où et selon les limites prévues par la réglementation, les personnes physiques de l'entreprise du Client dont REPACK-S traite les données personnelles disposent d'un droit d'accès aux données qui les concernent, du droit d'en demander la rectification, l'effacement ou la portabilité, ainsi que du droit de demander la limitation du traitement de leurs données personnelles, de s'y opposer et de retirer leur consentement. Ces droits peuvent être exercés à tout moment à l'adresse du siège social ou à [contact@repack-s.com](mailto:contact@repack-s.com). En cas de difficultés liées à la gestion de ses données, chaque partie a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Cnil : tél : 01 53 73 22 22 - site internet : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

### 14 LOI APPLICABLE / CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Les CGV (Conditions Générales de Vente), CPV (Conditions Particulières de Vente) et commandes sont régies par le droit français (CVIM - Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale exclue).

A défaut d'accord amiable, tout litige, de quelque nature qu'il soit, auquel les CGV, les commandes et/ou les relations entre REPACK-S et le Client pourraient donner lieu, même en cas de recours en garantie, de pluralité de défendeurs ou de procédure en référé, est de convention expresse soumis à la compétence exclusive (i) du Tribunal de commerce du siège social de REPACK-S pour les clients dont le siège social est situé en France et (ii) au Tribunal de commerce de Paris pour les clients dont le siège social est situé hors de France.